

TARIFS, MODALITES ET FACILITES DE PAIEMENT 2017 - 2018

I - TARIFS

Au sein de l'Association de l'Enseignement Catholique de Bressuire (A.E.C.B.), le Collège Notre-Dame est un établissement sous contrat d'association avec l'Etat et à ce titre l'enseignement est donc gratuit.

Toutefois, un certain nombre de charges n'est pas pris en compte par la loi et notamment :

- L'entretien et la rénovation des locaux et les constructions.
- Les frais afférents à l'Enseignement Catholique.

A ce titre, l'établissement est habilité à demander une **contribution aux familles**.

Par ailleurs, l'établissement propose un certain nombre de services aux familles (demi-pension, famille d'accueil).

Nous vous communiquons ci-dessous le coût mensuel pour votre enfant (attention 2 tarifs : 6^e et 5^e, 4^e et 3^e en raison du voyage à Brétignolles). Ce montant est réparti sur 10 mensualités.

54,00 €	<u>Externe</u> (contribution des familles)
122,50 €	<u>Demi pensionnaire</u> (contribution des familles + demi-pension)
131,00 €	<u>Demi pensionnaire 6e</u> (contribution + demi-pension + voyage 6e)

Les tarifs annuels pour 2017/2018 (répartis sur 10 mensualités) sont :

540,00 €	Contribution des familles
685,00 €	Demi pension 4 jours
85,00 €	Voyage 6e

Les tarifs ont été votés lors du conseil d'administration de l'A.E.C.B. du 9 janvier 2017.

II – MODALITES DE PAIEMENT

A la mi-juillet 2017, les familles seront destinataires des circulaires de rentrée ainsi que d'une « Fiche Comptable » sur laquelle elles seront invitées à préciser leur mode de paiement.

Nous recommandons le paiement par prélèvement mensuel automatique.

Ce mode de paiement présente un double intérêt : d'une part, il permet pour les familles de répartir les dépenses sur toute l'année, et d'autre part de faciliter les tâches du service comptable.

N.B. : Il est aussi possible de payer par trimestre ou à l'année.

III – FACILITES DE PAIEMENT

Le coût de la contribution familiale et des autres frais annexes ne doit en aucun cas constituer un obstacle financier pour les familles – en cas de difficultés – durables ou ponctuelles.

Le Chef d'Etablissement peut faire bénéficier les familles concernées, d'un certain nombre de dispositifs :

- Bourses Nationales des Collèges
- Fonds Social Collégien
- Fonds Social Cantine
- Dispositif de réductions exceptionnelles
- Fonds de Solidarité alimenté par les contributions volontaires

Pour tout renseignement, veuillez contacter Françoise MARQUOIS Tél 05.49.65.57.12 Comptabilité Familles (francoise.marquois@ac-poitiers.fr) ou Christelle HERBERT Tél. 05.49.74.46.20 Secrétariat.

Le Chef d'Etablissement,

P. MORIN